



I Plan d'aménagement local Projet de territoire

Les sept images directrices. Pages 2-3

La vision territoriale. Page 4

Un PAL, ça sert à quoi ? Page 4

Une ville des proximités, une ville durable, une ville vivante : telle est la vision, en trois axes d'action accompagnés de sept images directrices, que propose à l'horizon 2040 le Projet de territoire de la Ville de Neuchâtel, étape majeure de la réalisation du futur Plan d'aménagement local (PAL).

Amélioration de la qualité de vie et résidentielle, promotion d'une économie innovante et à haute valeur ajoutée, valorisation des paysages et protection de la biodiversité, mobilité plus attractive, encouragement des circuits courts et promotion du vivre-ensemble sont autant d'objectifs visant au développement harmonieux et respectueux du territoire. Et ceci dans une dynamique de croissance

ambitieuse, puisqu'il s'agit, d'ici 15 à 20 ans, d'accueillir 6000 habitant-e-s et 5000 emplois supplémentaires, en ligne avec les intentions fixées par le Canton. Avalisé par le Conseil général dans sa séance d'octobre 2023, le Projet de territoire est un véritable outil de pilotage de l'action publique. Il se décline dans un document d'une soixantaine de pages avec de nombreuses cartes à l'appui. Vous en trouverez dans ce cahier un résumé succinct, avec une orientation grand public. Il peut être consulté dans son intégralité sur le site internet de la commune.

Bonne découverte !

Violaine Blétry-de Montmollin

Conseillère communale

en charge du développement territorial

Sept images fortes pour dessiner la ville de demain

Le projet de territoire est décliné en sept images directrices. Chacune d'entre elles explore, dans une vision nouvelle et dynamique du territoire, une thématique différente : centralités, économie, pente, nature, axes urbains, rives et lisières. Avec à la clé des orientations stratégiques pour les 15 à 20 prochaines années. Voici chaque image résumée, avec quelques exemples à l'appui.

1. Renforcer les centralités

Les centralités de la commune – autrement dit, le centre-ville mais aussi les centres des quartiers et les pôles de gares – s'affirment comme lieux de vie et d'échanges offrant des logements, des activités économiques et socioculturelles ainsi que des équipements publics, des services et des commerces de proximité. Ce sont ces centralités qui accueilleront l'essentiel de la croissance, tant en termes de population que d'emploi, et c'est là que le parc immobilier résidentiel sera développé prioritairement, tout en répondant aux besoins des ménages et en favorisant le vivre-ensemble. La mixité entre logements, pour les familles, les personnes âgées et les étudiants par exemple, et activités de proximité sera particulièrement recherchée.

✓ Cœur de ville, centralités principales, de quartier ou microcentralités composent ces différents secteurs. Peseux (et sa gare), Serrières sont par exemple des centralités principales, Valangin ou La Coudre sont des centralités de quartier. Il s'agira là de préserver les identités, de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales, de stimuler les échanges en aménageant des espaces accueillants et en développant l'attractivité résidentielle, touristique et économique de ces centralités.

2. Stimuler l'activité économique

Aujourd'hui, 80% des quelque 36'000 emplois que compte le territoire communal sont dans le secteur tertiaire, contre moins de 20% dans le secteur secondaire. Une proportion qui s'observe dans la plupart des villes. Les emplois dans l'économie productive sont pourtant essentiels à une politique active de domiciliation. Le projet de territoire prévoit ainsi de renforcer les activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités existantes, et de développer des zones d'activités économiques mixtes pour stimuler autant la création d'emplois à forte valeur ajoutée que les activités de services ou les PME. Les zones viticoles et agricoles, elles, sont maintenues et préservées.

✓ Parmi les zones d'activités économiques, on trouve notamment le quartier de l'Innovation, dans le secteur de Microcity, Pierre-à-Bot, le quai Jeanrenaud et les Vernets à Cor-

celles-Cormondrèche. Mais aussi la cuvette de Vauseyon, où il est par exemple prévu de développer le site et ses abords en un quartier d'activités dédié à l'artisanat et aux PME.

3. Requalifier les axes urbains majeurs

Neuf kilomètres de long et une dénivellation de 250 mètres : d'ouest en est, Neuchâtel est structurée par des axes urbains majeurs qui sont autant d'artères de vie, mais sont utilisés principalement pour le trafic de transit. Le souhait des autorités est de favoriser une densification le long de ces axes, avec une mixité de logements, et des bâtiments proposant des ouvertures visuelles sur le lac. Il s'agit aussi d'y apaiser le trafic pour améliorer la qualité de vie des habitant-e-s. Avec, par exemple, la création de places urbaines attractives, une arborisation renforcée, ainsi que l'encouragement, pour les pendulaires, à utiliser les parkings relais et, pour les véhicules en transit, à rejoindre les jonctions autoroutières.

✓ Parmi les exemples cités dans le Projet de territoire, notons la densification du nord de l'avenue des Portes-Rouges et l'élargissement de l'espace dédié à la mobilité douce et à la végétalisation, l'aménagement d'une liaison de mobilité douce à travers la cuvette de Vauseyon ou le prolongement de « La Ficelle » de Cormondrèche jusqu'à la gare de Peseux. Mais aussi, dans le cadre de la Région littoral Neuchâtel, la création d'une voie verte passant par les différentes gares, le long de la ligne du pied du Jura.

4. Franchir la pente

De Monruz à Chaumont, du centre-ville aux Cadolles, de Serrières à Peseux : la topographie du territoire communal, à flanc de coteau, est marquée par une forte pente. Qui offre pour les habitant-e-s des vues superbes sur le lac, et pour les touristes des paysages époustouflants, mais qui est parfois difficile à franchir. L'objectif est dès lors de valoriser cette pente en reliant le lac et la forêt par des liaisons performantes de mobilité douce et de transports publics et tirer parti des vues et percées sur le grand paysage. Tout en prenant en compte la gestion des eaux de ruissellement, défi majeur en lien avec les épisodes de précipitations ou de sécheresse extrême.

✓ Il s'agit d'imaginer, pour ces 15 à 20 prochaines années, des infrastructures publiques telles que de nouvelles lignes de transports publics, des funiculaires, ascenseurs ou passerelles permettant de franchir la pente. Par exemple, en reliant plus étroitement Valangin à Vauseyon et au cœur de la ville ou en renforçant la liaison diagonale entre Monruz et la gare de Neuchâtel.

5. Vivre avec la nature

Bosquets, parcs, jardins ou arbres remarquables : la ville dispose de nombreuses structures paysagères de valeur. Elle présente aussi une diversité de milieux naturels tels que des cours d'eau, des prairies et des vergers. La conciliation des activités humaines avec la préservation des écosystèmes naturels sont des enjeux constants et croissants. En effet, avec la densification et le développement des infrastructures, mais aussi avec le changement climatique, le milieu naturel subit de fortes pressions. Le Projet de territoire prévoit de constituer un réseau



biologique continu, favorisant la biodiversité à l'échelle de la ville. Ce réseau est complété par un maillage d'espaces publics, existants ou à créer, destinés aux habitant-e-s et aux visiteurs.

✓ Arboriser davantage les axes urbains, renaturer les cours d'eau, préserver les zones naturelles des rives, mettre en réseau les parcs, îlots de nature et écrans de verdure mais aussi valoriser les préaux des écoles sont autant d'actions prévues. Sans oublier la création de nouveaux parcs publics, notamment au Cudeau-du-Haut, aux Arniers, à La Rosière et à La Coudre et le développement d'activités touristiques « douces » à Chaumont.

6. Vivre les lisières

Apaiser les quartiers en lisière de forêt ou proches des zones agricoles et soigner les transitions entre ces différents espaces : il s'agit ici de trouver un équilibre entre les valeurs naturelles et paysagères, les développements urbains et les besoins des habitant-e-s. En effet, après s'être étendue sur le lac, la ville de Neuchâtel s'est progressivement développée en direction de la forêt et des espaces agricoles. Aujourd'hui, la lisière forestière, qui regroupe une multitude d'usages (équipements sportifs, culturels et de loisirs), doit être préservée. Cela ne signifie pas y cesser tout développement, mais des bâtiments de petite échelle avec une faible empreinte au sol et des espaces extérieurs généreux sont favorisés.

✓ Le Projet de territoire vise aussi à respecter le caractère paysager des lieux et à favoriser le tourisme doux et les loisirs comme à Chaumont. L'accessibilité pour les piétons et les vélos sera favorisée comme par exemple de Corcelles à Hauterive avec la liaison « La Forestière » qui vise à assurer une liaison de mobilité douce d'est en ouest à travers la forêt.

7. Valoriser la rive

Neuchâtel et son lac, c'est une histoire d'amour. Quais urbains, parcs publics, axes routiers et ferroviaires, zones de

loisirs, les rives sont des espaces de détente et de rencontre incontournables. Elles sont primordiales pour la biodiversité. Renforcer le rapport de la ville à l'eau en développant l'ouverture des quartiers sur le lac, en valorisant l'accès à l'eau et en apaisant l'axe routier de Serrières à Monruz est ainsi un objectif important du Projet de territoire. Avec comme défi de trouver un équilibre entre densification, accès au lac, activités culturelles et sportives, besoins en mobilité et préservation des qualités naturelles et paysagères.

✓ Il s'agit par exemple, le long des quais Jeanrenaud, Max-Petitpierre et Louis-Perrier, de développer l'urbanisation, de requalifier les quais et d'atténuer l'effet de coupure provoqué par la route cantonale et le Littorail, afin de libérer de l'espace pour la mobilité douce. Ou encore, à Monruz, de garantir une bonne accessibilité publique aux rives, en lien avec le développement de la centralité. Sans oublier les réaménagements des Jeunes-Rives, en cours, ou de la place du Port, à futur.



PROJET DE TERRITOIRE VOTRE VILLE, VOUS LA VOULEZ COMMENT ?

La vision territoriale en trois axes d'action

Réaliser un Projet de territoire, c'est pour l'autorité politique - et les services de la Ville qui y travaillent assidûment depuis deux ans sous le pilotage du dicastère du développement territorial -, l'occasion de se projeter 15 ou 20 ans dans le futur. Et cela représente un défi autant qu'une formidable opportunité. Dans quelle ville veut-on vivre en 2040 ? La vision territoriale se décline en trois axes.

Une ville des proximités

A l'échelle de la Suisse, Neuchâtel est proche des différents centres urbains, tant vers Berne que sur l'axe Zurich-Genève, et souhaite capitaliser sur cet atout pour son développement économique. A l'échelle régionale, elle entend jouer pleinement son rôle de ville-centre, ancrée dans la Région Neuchâtel littoral, avec à l'horizon 2040 une proximité renforcée avec les Montagnes grâce à la ligne directe. Et à l'échelle locale, Neuchâtel entend développer et renforcer ses centralités, qui doivent accueillir à la fois logements, emplois et services de proximité, favorisant les circuits courts.

Une ville durable

Tendre à la neutralité carbone et s'adapter au changement climatique constituent des objectifs centraux du projet de territoire. Le développement urbain doit valoriser les espaces naturels, favoriser le passage à la mobilité douce et aux transports publics où cela est possible, accélérer la transition énergétique et intégrer la durabilité dans les constructions, existantes et

nouvelles. Il s'agit par exemple de renforcer l'efficacité énergétique, notamment par le chauffage à distance, et de développer des continuités végétales et paysagères, au sein du milieu bâti, pour favoriser la biodiversité.

Une ville vivante

Encourager la participation démocratique, pour toutes et tous, et stimuler la vie de quartier, sur l'ensemble du territoire : Neuchâtel veut se profiler comme ville où il fait bon vivre ensemble, avec des espaces publics accueillants, inclusifs, et une animation foisonnante dans les quartiers. Il s'agit aussi de proposer aux familles des structures d'accueil de qualité et des lieux de rencontre.

Comment ? Par des aménagements urbains, jardins publics ou places de jeux, ainsi que des équipements sportifs, culturels et touristiques qui sont pensés en réseau et accessibles grâce aux bus, aux cycles et aux autres formes de mobilité active.

POUR EN SAVOIR PLUS

Un PAL, pour quoi faire ?

Derrière le Projet de territoire, il y a le PAL, ou Plan d'aménagement local. Parce que la vision politique se traduira par une concrétisation sur le terrain. Mais au fait, c'est quoi un PAL ?

Principal outil de planification territoriale au niveau communal, le PAL divise le territoire en différentes zones et définit pour chaque parcelle l'affectation et les droits à bâtir. Il se compose d'un plan d'affectation et d'un règlement d'aménagement, instruments futurs qui ancreront le Projet de territoire dans la réalité du terrain. Ces documents seront réalisés dans la foulée du Projet de territoire. A l'issue de leur élaboration, ils devront être avalisés par le Conseil général et feront l'objet d'informations publiques à la population. A noter : une commission spéciale du Conseil général, la ComPal, est étroitement associée à la réalisation du PAL, afin de conférer à celui-ci une légitimité provenant des deux autorités, exécutive et législative.

Une révision obligatoire

En 2013, le peuple suisse acceptait avec 62,9% de oui (et les Neuchâtelois-es avec 67,7%) la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, visant à une utilisation modérée et plus rationnelle du sol. Celle-ci est entrée en vigueur en mai 2014. Pour répondre à ces nouvelles exigences, et à l'image de l'ensemble des cantons suisses, le Canton de Neuchâtel a modifié son plan directeur cantonal, approuvé en 2019 par la Confédération. C'est désormais aux communes neuchâteloises de modifier leurs outils de planification, sachant que les plans actuels datent de plus de 20 ans (1999 pour l'ancienne commune de Neuchâtel). A noter qu'avant la fusion, la Ville de Neuchâtel avait adopté une première vision d'aménagement, et les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin avaient établi des avant-projets de PAL. Ces travaux ont été intégrés dans le Projet de territoire.

✓ Informations complètes sur: www.neuchatelville.ch/projet-de-territoire